

Décision

Générale

colonial

Décision n° 320 concernant les services d'Etat.

n° 320

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère de reversion de quarante sept mille quatre cent vingt cinq francs (47.425) est accordée à la nommée Fatouma Moussa Afar, veuve de l'ex-chef de rade d'Obok Ali Mohamed dit «Coquillage ». Cette allocation sera payable trimestriellement pour compter du 4 décembre 1960 sur le vu du certificat de vie délivré par les autorités compétentes.